

---

**Etaient présents** : Michel JOURDEN, Brigitte JAMET, François LE BERRE, Marie MORGANT, Yann KEREBEL, Mary KEREBEL, Didier MELLOUET, Anne JOURDAIN, Frédéric MORVAN, Caroline RIBEZZO, Eric COZIEN, Cloé PAQUE, Morgane LE GALL, Morgan LE QUELLEC, Marie-France PEZENNEC, Philippe DHAUSSY et Sylvain GUERIN.

**Absents** : Amandine KEROUANTON qui donne procuration à Anne JOURDAIN, Ronan LANSONNEUR qui a donnée procuration à Frédéric MORVAN.

**Secrétaire de séance** : François LE BERRE élu secrétaire de séance

---

## FINANCES

### 1) Compte de gestion 2020

Après s'être fait présenter le budget primitif de la commune pour l'année 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, Après s'être assuré que le Comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui des titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Le Conseil, statuant sur :

- l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires
- la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le compte de gestion du budget général 2020 et approuvé à l'unanimité des membres.

### 2) Compte administratif 2020

La balance du compte administratif 2020 de la commune laisse apparaître les résultats suivants :

Section de fonctionnement

Dépenses : 1 345 175,32 €

Recettes : 1 849 486,33 €

Résultat de l'exercice 2020 : + 504 311,01 €

Résultat de clôture : + 504 311,01 €

Section d'investissement

Dépenses : 446 999,10 €

Recettes : 630 204,11 €

Résultat de l'exercice 2020 : + 183 205,01 €

Résultat de clôture (reprenant le résultat de l'exercice 2019 de la section) : + 400 263,04 €

La présentation étant faite, Monsieur le Maire se retire de la salle au moment du vote. Madame Marie MORGANT, Adjointe au Maire chargée des finances met le compte administratif de la commune au vote. Le compte administratif 2020 est adopté à l'unanimité.

### 3) Affectation de résultats 2020

Vu le compte administratif 2020 de la Commune et le résultat global de clôture,

Il est proposé d'affecter les résultats de la manière suivante :

- Affectation de l'excédent de Fonctionnement de 504 331,01 € au compte R1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés »
- Affectation de l'excédent d'Investissement de 400 263,04 € au R001 « Excédent d'investissement reporté ».

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil municipal adopte les affectations des résultats tels qu'énoncés ci-dessus.

## TRAVAUX

### 4) Demande de subvention au titre de la Dotation de soutien à l'investissement local 2021 pour la rénovation énergétique de la salle du Kruguel

Dans le cadre du Plan de relance, l'Etat lance une campagne de Dotation de soutien à l'investissement local (D.S.I.L.) pour la rénovation énergétique des bâtiments.

Les travaux du Kruguel (installation d'une chaudière à granulés et remplacement de la C.T.A.) sont éligibles à cette aide.

Le plan de financement proposé est le suivant :

DEPENSES			RECETTES				
Objets	Titulaire	Montant € H.T.	Organisme	Assiette	Taux	Montant €	
<b>Etudes et honoraires</b>			Etat - D.S.I.L. 2020 (obtenue)	265 223,00 €	11%	30 000,00 €	
Maîtrise d'œuvre	ANHEOL ENERGIES	18 648,00 €	Etat - D.E.T.R. 2021 (sollicité)	265 223,00 €	22%	60 000,00 €	
Mission SPS	SOCOTEC	2 075,00 €	Etat - D.S.I.L. Rénovation énergétique (demandée)	265 223,00 €	21%	56 800,00 €	
Contrôle technique	SOCOTEC	1 900,00 €	Etat - ADEME (demandée)	265 223,00 €	8%	22 100,00 €	
			Département - AILE pour étude (obtenue)	3 484,00 €	70%	2 439,00 €	
<b>Travaux</b>			C.C.P.I. - rénovation thermique (demandée)	211 744,00 €	20%	42 348,80 €	
Déposes gros œuvre et bardage	A déterminer	26 000,00 €	<b>Sous total subvention</b>			<b>80%</b>	<b>213 687,80 €</b>
Installation chaudière	A déterminer	121 000,00 €	<b>Autofinancement</b>			<b>20%</b>	<b>51 535,20 €</b>
Remplacement C.T.A.	A déterminer	93 000,00 €					
Plomberie et sanitaire	A déterminer	2 600,00 €					
<b>TOTAL</b>		<b>265 223,00 €</b>	<b>TOTAL</b>				<b>265 223,00 €</b>

## 5) Demande de subvention au titre de la Dotation de soutien à l'investissement local 2021 pour l'installation d'une chaudière bois à la Mairie

Vu la délibération n°2020-38 relative à la réalisation d'un audit énergétique pour le bâtiment de la mairie, Dans le cadre du Plan de relance, l'Etat lance une campagne de Dotation de soutien à l'investissement local (D.S.I.L.) pour la rénovation énergétique des bâtiments.

Courant 2020, un audit énergétique global de la mairie a été réalisé par le cabinet Alterea Ingénierie. Ce dernier préconise, notamment, le remplacement de la chaudière, qui arrive en fin de vie (27 ans). Les travaux permettront de substituer l'énergie fioul par une énergie renouvelable, grâce à la mise en place d'une chaudière à granulés. Ils permettront également d'améliorer et isoler les réseaux hydrauliques en chaufferie, et de faciliter et optimiser la régulation du chauffage. Ces travaux sont éligibles à la D.S.I.L.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le plan de financement mis à jour présenté ci-après,
- Autorise le Maire ou son représentant à solliciter les organismes précités dans le cadre des demandes de subventions.

DEPENSES		RECETTES		
Objet	Montant H.T.	Organisme	Taux	Montant
Installation d'une chaudière à granulés	26 665,98 €	Etat - DSIL	80%	21 332,78 €
		Autofinancement	20%	5 333,20 €
<b>TOTAL</b>	<b>26 665,98 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>26 665,98 €</b>

## 6) Convention financière pour l'extension de l'éclairage public rue de Beniguet

Dans le cadre de la réalisation des travaux d'extension de l'éclairage public rue de Beniguet, une convention doit être signée entre le Syndicat départemental d'énergie et d'équipement du Finistère (S.D.E.F.) et la Commune de LAMPAUL-PLOUARZEL afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la Commune au S.D.E.F.

L'estimation des dépenses se monte à 822,97 € HT, soit 987,56 € TTC.

Selon le règlement financier du SDEF le financement s'établit comme suit :

- financement du SDEF : 205,74 €
- financement de la Commune : 617,23 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- accepte le projet de réalisation des travaux d'extension de l'éclairage public rue de Beniguet,
- accepte le plan de financement proposé et le montant estimé de la participation communale pour 617,23 €.
- autorise le Maire ou son représentant à signer la convention financière conclue avec le S.D.E.F. pour la réalisation de ces travaux et les éventuels avenants.

## 7) Convention financière pour la rénovation d'un point lumineux allée verte

Dans le cadre de la réalisation des travaux de rénovation d'un point lumineux allée verte, une convention doit être signée entre le Syndicat départemental d'énergie et d'équipement du Finistère (S.D.E.F.) et la Commune de LAMPAUL-PLOUARZEL afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la Commune au S.D.E.F.

L'estimation des dépenses se monte à 1 050,00 € HT, soit 1 260,00 € TTC.

Selon le règlement financier du SDEF le financement s'établit comme suit :

- financement du SDEF : 300,00 €
- financement de la Commune : 750,00 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- accepte le projet de réalisation des travaux de rénovation d'un point lumineux allée verte,
- accepte le plan de financement proposé et le montant estimé de la participation communale pour 750,00 €.
- autorise le Maire ou son représentant à signer la convention financière conclue avec le S.D.E.F. pour la réalisation de ces travaux et les éventuels avenants.

➤ **Compte rendu des décisions prises au titre de la délégation du Conseil municipal au Maire**

**Commande publique**

Objet	Date de notification	Montant HT	Titulaire
Réfection réseau EP rue de Porspaul	01/02/2021	8 666,00 €	BINARD, 29810 PLOUARZEL
Bancs douglas pour abris bus	08/02/2021	230,00 €	ATELIER DIDIER JOLEC, 29290 SAINT RENAN
Pavés stratura	08/02/2021	455,54 €	BIG MAT LE VELLY, 29490 GUIPAVAS
Radar pédagogique	10/02/2021	2 403,10 €	ISOSIGN, 71210 SAINT EUSEBE
Shampouinage des sols de la médiathèque	10/02/2021	321,00 €	ABER PROPLETE, 29860 PLABENNEC
Changement alternateur DUCATO Fiat	12/02/2021	511,00 €	GARAGE DE LA CROIX NEUVE, 29810 PLOUARZEL
Location nacelle pour changement luminaires salle omnisports	15/02/2021	152,00	LOC'OUTILS, 29200 BREST
Renouvellement contrat de location copieur mairie	19/02/2021	475,00 €	LBS, 29804 BREST
Matériels ALSH	19/02/2021	196,04 €	MAJUSCULE, 29551 QUIMPER